



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Personnel

Question écrite n° 14681

### Texte de la question

M Andre Duromea alerte par le syndicat CGT de la meteorologie nationale, attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur le mecontentement general de ces personnels qui, tous syndicats reunis, les a conduits a deposer un preavis de greve depuis le 7 juin dernier, afin d'obtenir une juste revalorisation statutaire comme cela leur avait ete promis en fevrier de cette annee. Au lieu de cela, le rapport du directeur de la meteorologie nationale qui vient d'etre rendu public, aboutit a des propositions derisoires de modifications statutaires, avec en contre-partie, la sortie de la meteorologie nationale du budget general de la fonction publique et l'imposition d'un service minimum. Ils demandent l'ouverture urgente de negociation ainsi que la satisfaction de leurs revendications dans le cadre de la fonction publique pour un service public moderne, a savoir : 70 points pour tous ; 564 emplois supplementaires. Ils expriment le voeu d'une revalorisation mensuelle pour tous de 2 000 francs. Solidaire des revendications de cette categorie de travailleurs, il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin de repondre aux justes revendications de ces personnels.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le mouvement de greve des personnels techniques de la Meteorologie nationale, qui a debute le 7 juin dernier, a pris fin le 13 juillet par la signature d'un protocole d'accord avec les deux organisations syndicales les plus representatives de ces personnels. Les dispositions de ce protocole d'accord prevoient des ameliorations de carriere significatives et visent en outre a assurer pour l'avenir, dans le respect des contraintes interministerielles de la fonction publique d'Etat a laquelle appartiennent les agents de la meteorologie, que leur situation sera bien prise en compte. Les corps techniques de la meteorologie sont ainsi places dans une situation statutaire comparable a celle des corps techniques homologues. Toutefois, si des ameliorations statutaires devaient etre proposees a l'avenir au profit des corps homologues relevant de la competence du ministere de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, les memes propositions seraient faites concernant les corps de la Meteorologie nationale. Les personnels techniques de la Meteorologie nationale, representes par leurs organisations syndicales, ont manifeste par la conclusion du protocole d'accord du 13 juillet, leur volonte d'apporter, de facon durable et dans les meilleures conditions de regularite, les prestations de qualite que les usagers sont en droit d'attendre d'un service public. Cela permettra au service public de la meteorologie de developper ses prestations avec une exigence de qualite accrue rendue possible par l'amelioration des techniques de prevision. Il devrait ainsi etre en mesure d'assurer au mieux sa mission et de permettre a la France de jouer pleinement son role dans le domaine international.

### Données clés

**Auteur :** [M. Duromea Andr•](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14681

**Rubrique** : Meteorologie

**Ministère interrogé** : équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 juin 1989, page 2752